



TROC ET PUCES

Dimanche
20 Sept 2026
9h00-18H00

CENTRE MULTI-ACTIVITES DE MAHALON

17 Saint-Pierre à Mahalon

BUVETTE-RESTAURATION RAPIDE

Entrée 1€

Entrée 1€

Organisé par L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CAP SIZUN

Bon d'inscription :

A renvoyer accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de « *l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Cap Sizun* », à l'adresse suivante :

Amicale des Sapeurs-Pompiers
Ldt Toubroën
29790 PONT-CROIX

☎ : 06.07.56.24.25 – M. BECKER Martin
✉ : trocetpuces.pompiers@gmail.com

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Tel : _____ E-mail : _____@_____

☐ Particulier - n° de carte d'identité ou permis de conduire _____
Délivré le _____ A _____

☐ Professionnel - n° de SIRET _____
Délivré le _____ A _____

☐ Je réserve sans table à **5 € l'emplacement (le m).**

Nombre d'emplacement _____

☐ Je réserve avec table à **8 € l'emplacement (le m).**

Nombre d'emplacement _____

Chèque joint de _____ €

Fait à le

Signature :



TROC ET PUCES

Dimanche
20 Sept 2026
9h00-18H00

CENTRE MULTI-ACTIVITES DE MAHALON

17 Saint-Pierre à Mahalon

BUVETTE-RESTAURATION RAPIDE

Entrée 1€

Entrée 1€

Organisé par L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CAP SIZUN

Bon d'inscription :

A renvoyer accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de « *l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Cap Sizun* », à l'adresse suivante :

Amicale des Sapeurs-Pompiers
Ldt Toubroën
29790 PONT-CROIX

☎ : 06.07.56.24.25 – M. BECKER Martin
✉ : trocetpuces.pompiers@gmail.com

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Tel : _____ E-mail : _____@_____

☐ Particulier - n° de carte d'identité ou permis de conduire _____
Délivré le _____ A _____

☐ Professionnel - n° de SIRET _____
Délivré le _____ A _____

☐ Je réserve sans table à **5 € l'emplacement (le m).**

Nombre d'emplacement _____

☐ Je réserve avec table à **8 € l'emplacement (le m).**

Nombre d'emplacement _____

Chèque joint de _____ €

Fait à le

Signature :

Conditions et règlement :

- ✓ Le troc et puces est ouvert à tous, particuliers, professionnels ; et se déroule en intérieur.
- ✓ L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, dégradation des marchandises exposées sur le parking et aux abords de l'exposition. Il incombe aux exposants de pourvoir à leur assurance.
- ✓ L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produit dangereux, armes, animaux vivants...).
- ✓ Les exposants pourront préparer leurs emplacements dès 6h30 et s'engagent à rester jusqu'à 18h00.
- ✓ Les bons d'inscription incomplets ou sans règlement seront refusés.
- ✓ Les emplacements seront numérotés, il ne sera toléré aucune modification concernant leurs attributions sans accord de l'organisateur.
- ✓ Les emplacements qui ne seront pas occupés à 9h pourront être réattribués. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnités.
- ✓ En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du troc et puces ; à défaut, les sommes versés resteront acquises à l'organisateur.
- ✓ Clôture des inscriptions le **jeudi 10 septembre 2026**.
- ✓ L'organisateur n'est pas responsable des conditions météo.
- ✓ **Chaque exposant s'engage à rendre son emplacement aussi propre qu'il était le matin.**
- ✓ La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Conditions et règlement :

- ✓ Le troc et puces est ouvert à tous, particuliers, professionnels ; et se déroule en intérieur.
- ✓ L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, dégradation des marchandises exposées sur le parking et aux abords de l'exposition. Il incombe aux exposants de pourvoir à leur assurance.
- ✓ L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produit dangereux, armes, animaux vivants...).
- ✓ Les exposants pourront préparer leurs emplacements dès 6h30 et s'engagent à rester jusqu'à 18h00.
- ✓ Les bons d'inscription incomplets ou sans règlement seront refusés.
- ✓ Les emplacements seront numérotés, il ne sera toléré aucune modification concernant leurs attributions sans accord de l'organisateur.
- ✓ Les emplacements qui ne seront pas occupés à 9h pourront être réattribués. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnités.
- ✓ En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du troc et puces ; à défaut, les sommes versés resteront acquises à l'organisateur.
- ✓ Clôture des inscriptions le **jeudi 10 septembre 2026**.
- ✓ L'organisateur n'est pas responsable des conditions météo.
- ✓ **Chaque exposant s'engage à rendre son emplacement aussi propre qu'il était le matin.**
- ✓ La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.